



Perte de points sur le permis de conduire

Par **palmer**, le **29/05/2008** à **15:12**

Je ne comprends pas comment ils font pour retirer des points sur le permis de conduire quand on attrape un RADAR , sur la carte grise du véhicule ne figure que le nom et l'adresse et ni la date de naissance ni le N° du permis de conduire.
Comment est fait le rapprochement avec le permis de conduire si il y as plusieurs personnes ayant le même noms et prénom.
????

Par **JamesEraser**, le **30/05/2008** à **21:16**

Simple.
En recevant l'avis de contravention, le titulaire de la carte grise :
1/- reconnaît être le conducteur et s'acquitte de l'amende. de facto = retrait de point(s)
2/- Désigne le conducteur du véhicule au moment de l'infraction.
Ce dernier reçoit à son tour l'avis de contravention où il y inscrit ses références permis et s'acquitte de l'amende, de facto = retrait de point(s).
Cordialement